

TARIF DES CONSTATS

Constats divers :

350.00 € TTC par heure

Constat d'affichage de permis de construire :

150.00 € HT par passage

Deux passages obligatoirement

Il est recommandé de procéder à trois constatations

Constat de SMS/Messages vocaux/Enregistrements :

350.00 € TTC de l'heure

Il est nécessaire que les messages soient reproduits
préalablement au rendez-vous

HONORAIRES LIBRES

Consultation juridique :

200.00 € TTC sur la base d'une heure de rendez-vous

Représentation en audience de saisie des rémunérations :

120.00 € TTC